

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 mai 2021, à compter de 17 h 30, à huis clos par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2021-05-134 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant le point suivant :

- Retour au surplus de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE

2021-05-135 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 19 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 12 et du 19 avril 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 12 et le 19 avril 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2021-05-136 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 mai 2021, au montant de 299 042,74 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-05-137 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT AVRIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 13 018,45 \$ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un chargeur usagé JD 2014 (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2021-05-138 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT MAI

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 9 186,41 \$ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une surfaceuse usagée 2008 (service des loisirs).

QUE la somme de 3 754,35 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un Ford Edge 2013 (travaux publics).

QUE la somme de 12 073,56 \$ \$ soit versée comme premier versement (1/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un camion balai aspirateur (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2021-05-139 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2021 - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du budget révisé 2021 de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE

Présentation aux membres du conseil du rapport financier 2020 de la municipalité de Ferme-Neuve par la vérificatrice externe, Madame Annick Millaire c.a. de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

2021-05-140

RAPPORT FINANCIER 2020 - MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ACCEPTER le rapport financier 2020 consolidé de la municipalité de Ferme-Neuve, préparé par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

DE PLUS, il est résolu que le rapport financier soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

2021-05-141

AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT - DETTE SUBVENTIONNÉE

CONSIDÉRANT que les périodes d'amortissement de l'aide financière et de la dette subventionnée liée en regard au règlement numéro 131 - Rénovation du Centre Sportif Ben Leduc ne sont pas de la même durée ;

CONSIDÉRANT que le surplus de fonctionnement non affecté inclut des entrées de fonds de l'aide financière supérieures aux versements de la dette subventionnée et que l'on doit régulariser la situation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise l'affectation du surplus de fonctionnement non affecté pour la somme de 51 247,52 \$ afin de régulariser le rapprochement de la période pour l'année 2020 d'amortissement de l'aide financière et de la dette subventionnée en regard au règlement numéro 131 - Rénovation du Centre Sportif Ben Leduc.

ADOPTÉE

2021-05-142

RETOUR AU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT les différents travaux effectués au cours des années ayant des soldes non utilisés dans l'excédent de fonctionnement affecté à savoir :

- | | |
|--|-----------|
| • Système de retour d'huile | 5 534 \$ |
| • Équipements pour les premiers répondants | 67 \$ |
| • Accessoires pour VTT de sauvetage | 117 \$ |
| • Sculpture Coureur des bois | 15 754 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à régulariser les comptes afin de retourner au surplus de fonctionnement non affecté la somme de 21 472 \$.

ADOPTÉE

2021-05-143

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 171 sur les modalités de publication des avis publics soit adopté.

ADOPTÉE

2021-05-144

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le maire Monsieur Gilbert Pilote à signer le renouvellement du contrat de travail tel que convenu entre les parties, pour une durée de 5 ans avec Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-05-145

TAUX DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les salaires payables dans le cadre des élections municipales 2021 soient déterminés comme suit :

Journée du vote par anticipation, journée du vote, et vote par correspondance

Scrutateur :	16,88 \$/h
Secrétaire du bureau de vote :	16,20 \$/h
PRIMO :	16,88 \$/h

Membre de la Commission de révision

Membre :	18,90 \$/h
Secrétaire :	18,90 \$/h
Agent réviseur :	16,20 \$/h

Président d'élection : Rémunération selon la Loi

Secrétaire d'élection : Les 3/4 de la rémunération totale du président d'élection

Adjointe au président d'élection : La 1/2 de la rémunération totale du président d'élection

Table de vérification

Président et membre de la table : 13,50 \$/h

Séance de formation : Taux horaire selon la fonction

Frais de déplacement : 0,45 \$ le kilomètre

ADOPTÉE

2021-05-146

EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a des postes de pompiers volontaires à combler ;

CONSIDÉRANT que Marie-Pierre Gauthier et Gabriel Fortin ont déposé leur candidature pour être pompier volontaire au sein du service incendie de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que le comité du service incendie de Ferme-Neuve, après analyses et entrevues, recommande l'embauche de Marie-Pierre Gauthier et Gabriel Fortin à titre de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie de Ferme-Neuve, Monsieur Mathieu Meilleur mentionne que Marie-Pierre Gauthier et Gabriel Fortin ont effectué et réussi tous les tests préembauche et, recommande aussi l'embauche de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve embauche Marie-Pierre Gauthier et Gabriel Fortin comme pompier volontaire au sein du service incendie de Ferme-Neuve, en date du 10 mai 2021.

QUE ceux-ci s'engagent à suivre la formation nécessaire.

ADOPTÉE

2021-05-147

OFFRE DE SERVICE DE BIOSERVICE MTL INC.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service # 20210301 de BioService Mtl inc. pour l'utilisation d'un bioréacteur pour l'ajout et le contrôle des matières bactériologiques dans les étangs pour en diminuer les boues et les vidanges à moyen terme au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-05-148

PROGRAMME D'AIDE PAVL - CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Ferme-Neuve, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

CONSIDÉRANT que l'information incluse ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020-2021 ;

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés prévisionnels
2e rang de Gravel	1,5	Résineux et feuillus	1064
4e rang de Gravel	2,6	Résineux et feuillus	1064
Chemin du Baskatong	27,9	Résineux et feuillus	3061
Montée de Gravel	3,1	Résineux et feuillus	1064
Montée du Lac Major	1,9	Résineux et feuillus	1064
Montée Leblanc	6,4	Résineux et feuillus	4143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE pour ces motifs la municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation subventionné, et ce, sur une longueur totale de 43,4 km.

ADOPTÉE

2021-05-149

AFFICHAGE D'UN POSTE SAISONNIER - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT le surplus de travail des préposés paysagiste pour la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'AFFICHER un poste saisonnier de préposé à l'entretien au service des travaux publics pour une période de 15 semaines.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 173 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES (INCLUANT LES RÉSIDUS VERTS) ET DES ENCOMBRANTS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 173 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 173 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES (INCLUANT LES RÉSIDUS VERTS) ET DES ENCOMBRANTS

Madame la conseillère Diane Sirard donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 173 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants.

2021-05-150

RÉAMÉNAGEMENT DE LA 10E RUE POUR AMÉLIORER LE SYSTÈME DE DRAINAGE PAR DES AMÉNAGEMENTS VERTS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière révisée en date du 16 février 2021 présentée dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que le coût total estimé du projet s'élevait à 1 201 615 \$;

CONSIDÉRANT la contribution financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 500 000 \$ pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT le nouvel estimé détaillé des coûts de ce projet suite aux études préliminaires réalisées par la firme d'ingénieur Équipe Laurence, lequel s'élève à environ 1 955 000 \$;

CONSIDÉRANT que le financement pour la part municipale requise s'élève à 1 455 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal interrompt les travaux dans le projet de réaménagement de la 10^e Rue pour améliorer le système de drainage par des aménagements verts, et ce à compter du 10 mai 2021 afin d'analyser d'autres alternatives.

ADOPTÉE

2021-05-151

CONCASSAGE 5E RANG WÜRTELE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le concassage de matériel sur notre terrain situé sur le 5^e rang Würtele pour la somme de 20 000 \$ et que celle-ci soit prise à même les fonds réservés.

ADOPTÉE

2021-05-152

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (PAVL)

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 951 870 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

ATTENDU que la compensation annuelle allouée à la municipalité de Ferme-Neuve vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ATTESTER le bilan présenté par la directrice générale au montant de 1 214 081 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2021-05-153

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la réfection de la façade de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2021-05-154

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels soit adopté.

ADOPTÉE

2021-05-155

ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 22-04 modifiant le règlement numéro 22 relatif aux conditions d'émission de permis de construction soit abrogé.

ADOPTÉE

2021-05-156

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que les deux articles suivants ont été enlevés du règlement 21-12 :

- 5.17 : L'article 4.2.3 alinéa i) est déplacé pour former un nouvel article, sous le titre, se lisant comme suit :
- 4.3.8 Permis pour l'aménagement d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées
- 5.18 : L'article 4.2.3 alinéa i) sera donc remplacé par les termes « Déplacé à l'article 4.3.8 »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 21-12-1 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2021-05-157

MESURE EXCEPTIONNELLE

CONSIDÉRANT les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que les arpenteurs ont une augmentation considérable des demandes de plan d'implantation ;

CONSIDÉRANT le délai de ceux-ci pour répondre à la demande peut aller jusqu'à 6 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'obligation de fournir un plan d'implantation pour les garages de plus 40 m² avant l'obtention du permis est suspendue temporairement pour la durée du décret des mesures d'urgence.

Les citoyens pourront obtenir leur permis de construction et fournir le plan d'implantation par la suite dans les cas suivants :

- Les garages résidentiels seulement ;
- Une augmentation de la marge obligatoire de 1 525 m ;
- Fournir le plan d'implantation dans l'année en cours de la demande du permis.

Ces clauses font partie intégrante du permis de construction.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 161-1 modifiant le règlement numéro 161 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161 RELATIF À L'OBLIGATION
D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 161-1 modifiant le règlement numéro 161 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la COVID-19, l'assemblée est tenue par visioconférence, il n'y a pas de période de questions.

2021-05-158

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 10 mai 2021 soit levée.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire